

Le cercle de silence d'Aix-en-Provence



Les cercles de silence, initiés par les franciscains de Toulouse fin 2007, rassemblent aujourd'hui chaque mois plus de 10 000 citoyens, croyants et non croyants, dans au moins 170 villes de France. Depuis deux ans et demi, ce mouvement citoyen interpelle la société française sur le traitement inhumain infligé en son nom aux migrants privés de papiers.

Il dénonce, en silence, l'enfermement systématique et l'expulsion chiffrée des étrangers sans titre de séjour, des étapes successives qui banalisent d'importantes atteintes aux Droits de l'Homme. Même sans papier, l'étranger ne doit pas être traité comme un délinquant. Et derrière les quotas d'expulsion - 28 000 expulsions

programmées en 2010 - ce sont des vies d'hommes, de femmes, d'enfants, de familles entières qui sont brisées ou sur le point d'être brisées.

Ce mouvement est non-violent : il ne cherche pas à désigner des coupables mais ***il considère que la situation que vivent les étrangers en Europe est extrêmement grave et résulte principalement du non respect des droits fondamentaux inaliénables de la personne***. Il en appelle à la conscience de ceux qui font les lois, de ceux qui les appliquent et de ceux au nom de qui elles sont faites, pour une politique respectueuse de la dignité et du droit des étrangers, étrangers qui sont des personnes humaines au même titre que tous les autres citoyens européens.

À Aix-en-Provence le premier cercle de silence s'est réuni le 9 avril 2009. Ce premier rendez-vous a été suivi de rassemblements réguliers tous les deuxièmes samedis de chaque mois de 11h30 à 12h sur la place de la Rotonde, du côté des allées provençales. Le dernier s'est tenu le samedi 13 mars 2010 ; il a rassemblé 140 personnes.

Les citoyens aixois qui ont initié ce mouvement ont reçu le soutien des associations caritatives et humanitaires suivantes :

ACAT Aix, Aix-Solidarité, Amnesty International Aix, ASTI d'Aix-Marseille, ATMF, Attac Pays d'Aix, CADTM Aix, CCFD Aix, Cimade du Pays d'Aix, CLCV Aix, Emmaüs Cabriès, Entraide de l'Eglise réformée de France, Féminin Pluriel en Pays d'Aix, LDH Aix, Maïs International, Missionnaires Oblats d'Aix, Pastorale des Migrants, Relais de St Donat, RESF13, Secours Catholique Aix, Syndicat des Avocats de France, VELA.

Voici la déclaration qui engage le cercle de silence aixois et qui est affichée sur plusieurs panneaux, autour du lieu de rassemblement, à chacun des rendez-vous mensuels.

Citoyens croyant aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, lesquels précisent notamment que :

devant la persécution,

toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays (art. 14.1),

toute personne a droit à la sécurité sociale (art. 22), ***au travail*** et ***au libre choix de son travail*** (art. 23), ***à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille*** (art.25.1) ;

citoyens choqués de voir en France, pays signataire de la Déclaration, des hommes et des femmes privés de ces droits fondamentaux ; de voir des hommes, des femmes et même des enfants enfermés du seul fait qu'ils sont étrangers et n'ont pas de papiers en règle ;

citoyens scandalisés de constater que des être humains sont traités chaque jour comme des délinquants, alors qu'ils fuient la guerre, la torture ou la faim ;

comme dans plus de 160 villes en France

nous avons choisi le silence pour nous exprimer

pour informer sur les « sans papiers », combattre les idées reçues à leur sujet et faire connaître les vrais motifs de leur exil ;

pour « crier » **notre indignation devant les méthodes employées à leur égard,** arrestations au faciès, enfermement dans des centres de rétention, expulsions exécutées comme s'ils étaient des criminels ;

pour faire prendre conscience des conséquences de ces mesures : familles séparées sans moyens de subsistance, jeunes majeurs à qui se ferment les portes du travail ou la poursuite de leurs études, enfants psychologiquement déstabilisés, impossibilité de fonder un foyer, etc. ;

pour exiger un changement de politique tant au plan national, qu'europpéen ou international, et en premier lieu l'annulation de la directive européenne portant à 18 mois la durée de rétention.

Le récent message œcuménique des Églises chrétiennes (18 février 2010) à propos du « **défi des migrations** » rejoint l'appel aux consciences des cercles de silence quand il demande aux croyants de « **s'exprimer chaque fois que cela est nécessaire** [en réaffirmant] **que le migrant est une personne humaine avec des droits fondamentaux inaliénables.** »

Philippe Chouard

philippe.chouard@orange.fr

Aix en Provence

04 42 23 02 72 ou 06 70 49 12 70